

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 131-136

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__131_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

1. *Population de l'Algérie.* — D'après l'extrait du rapport adressé au gouverneur général de l'Algérie par le secrétaire général du gouvernement, et publié dans le numéro du 9 février du *Moniteur de l'Algérie*, le dénombrement de la population algérienne a donné en bloc les résultats suivants en 1866 :

Européens, non compris les troupes . . . 217,990 habitants.
Indigènes. 2,686,024 —

Le dénombrement de 1861 avait constaté que la population européenne s'élevait à 192,746 âmes; elle s'est donc augmentée de 25,444 âmes en cinq années. Cette augmentation est essentiellement due à l'excédant des naissances sur les décès.

Le même dénombrement fixait à 2,760,948 habitants, le chiffre de la population indigène; il s'est donc abaissé de 74,924 habitants dans les cinq dernières années. Cette diminution porte tout entière sur les Arabes, car la population israélite s'est, dans la même période de temps, accrue de 5,855 âmes.

La population totale algérienne, non compris les troupes, s'élève aujourd'hui à 2,921,246 habitants.

2. *Les chemins vicinaux en France au 31 décembre 1865.* — Le service des chemins vicinaux, dont le développement intéresse si vivement la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, est toujours l'objet de préoccupations de l'administration, des sacrifices des conseils généraux et des efforts des conseils municipaux. Ses ressources se sont élevées, en 1865, à 121,763,410 fr. 77 c., savoir : 80,807,320 fr. 87 c. en argent, 40,956,089 fr. 90 c. provenant de prestations en nature.

Ces ressources ont été réparties entre les différentes catégories de chemins de la manière suivante :

Chemins de grande communication	42,380,812	58°
Chemins d'intérêt commun.	31,847,228	76
Chemins ordinaires	40,498,443	60
Dépenses diverses du service.	7,036,925	83

Les travaux neufs exécutés dans l'année ont compris, savoir :

Chemins de grande communication.

Amenés à l'état	{	d'entretien	1,140,030
		de premier empierrement	282,185
		de terrassement.	427,064

Chemins d'intérêt commun.

Amenés à l'état	{	d'entretien	2,530,372
		de premier empierrement	564,477
		de terrassement.	1,180,126

Chemins vicinaux ordinaires.

Amenés à l'état	{	d'entretien	3,768,101
		de premier empierrement	1,285,581
		de terrassement.	2,439,348

Le prix de revient des travaux a varié suivant les catégories de chemins :

		1864.	1865.
Chemins de grande commu- nication	{ Construction	9'86°	10'51°
	{ Entretien	0 30	0 32
Chemins d'intérêt commun.	{ Construction	5 48	5 15
	{ Entretien	0 20	0 20
Chemins ordinaires	{ Construction	3 94	3 90
	{ Entretien	0 14	0 14

Au 1^{er} janvier 1866, la situation des chemins vicinaux des trois catégories se résumait ainsi :

		Mètres.
Chemins de grande communication. (Nombre: 3,900.)	{ A l'état d'entretien	72,424,625
	{ A l'état de premier empierrement.	2,333,780
	{ A l'état de terrassement	2,807,966
	{ A l'état de sol naturel.	5,636,787
Chemins d'intérêt commun. (Nombre: 6,896.)	{ A l'état d'entretien	49,294,794
	{ A l'état de premier empierrement.	5,040,162
	{ A l'état de terrassement	7,699,217
	{ A l'état de sol naturel	19,623,612
Chemins vicinaux ordinaires. (Nombre: 203,583)	{ A l'état d'entretien	118,430,509
	{ A l'état de premier empierrement.	28,708,697
	{ A l'état de terrassement	39,229,873
	{ A l'état de sol naturel	167,428,069

3. Des moyens de déterminer approximativement d'avance l'importance du trafic d'un chemin de fer d'intérêt local. — Il n'est pas impossible de chiffrer, par avance, l'importance de ce trafic, dont l'intensité se développe avec l'extension du réseau. M. Jules Michel, ingénieur des ponts et chaussées, dans un travail sur la matière, a donné un procédé empirique propre à cette évaluation. Dans toute région agricole, et c'est là un fait connu de tous les économistes, la population est en rapport avec les nécessités de la culture, laquelle donne une quantité plus ou moins considérable de produits à exporter. Le chiffre des exportations se trouve dès lors, pour une contrée déterminée, dans une certaine concordance avec le nombre des habitants, et la statistique fournit, à cet égard, une moyenne de deux tonnes par individu. Quant aux voyageurs, elle donne, en moyenne, d'après les tableaux des grandes compagnies, six personnes par tête (en laissant de côté le mouvement considérable qui s'effectue dans les stations des banlieues de Paris et de Lyon, et qui échappe à toute assimilation). Pour calculer la recette kilométrique probable d'une ligne d'intérêt local, il suffira, d'après M. Michel, de relever le nombre des habitants des centres de populations groupées, sur le tracé, à des distances de 6 à 8 kilomètres les unes des autres (c'est l'intervalle moyen des stations des grandes lignes) et de compter *cinquante* centimes par individu. Dans ce chiffre le voyageur entre pour 0.06 et la tonne de marchandises pour 0.065. Un habitant correspondant à 2 tonnes et à 6 voyageurs, représente une recette de 2 fois 0.065, plus 6 fois 0.06; c'est-à-dire un total de 0.495, soit 0.50. Si le nombre des habitants ainsi déterminé est de 20,000, la recette probable de la période d'exploitation sera de 10,000 fr. par kilomètre.

Cette méthode d'appréciation peut être d'ailleurs contrôlée par l'évaluation directe du mouvement des voyageurs et des marchandises sur les routes parallèles au tracé. Dans la plupart des départements, l'administration des ponts et chaussées est en mesure de fournir des renseignements précis sur le mouvement qui s'opère sur les routes impériales et départementales. Le service de la voirie vicinale, d'un

autre côté, dresse, chaque année, un tableau des *comptages* exécutés par ses cantonniers sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun. On a d'autant plus lieu d'être certain de l'exactitude de ces comptages, qu'ils servent de base au calcul des subventions auxquelles sont assujetties les industries, proportionnellement au nombre de *colliers*, c'est-à-dire de chevaux ayant parcouru les routes communales sur lesquelles elles charrient leurs produits. Ces deux modes d'évaluation combinés sont donc de nature à donner, d'une manière approchée, le nombre de voyageurs et de marchandises transportés annuellement d'un point à un autre du tracé. Il est démontré, d'ailleurs, aujourd'hui, que, dans la presque généralité des cas, la détermination de l'importance du trafic est constamment restée au-dessous de la vérité. Les chemins de fer ont, en effet, favorisé le développement et en quelques points la création d'un grand nombre d'industries; ils ont partout activé l'énergie de la production et développé la circulation sur les plus larges proportions; les résultats de l'exploitation ont, en un mot, dépassé toutes les prévisions.

4. *Emprunts communaux et départementaux en 1866.* — Le nombre et l'importance des emprunts communaux soumis à la sanction du Corps législatif ont sensiblement diminué pendant la dernière session : au lieu de 43 emprunts approuvés en 1865, 34 seulement ont été autorisés en 1866, et le chiffre des sommes à réaliser a été réduit de 30,134,500 fr. à 22,825,039 fr. Cette diminution s'explique facilement : les travaux entrepris depuis 1852 par les villes qui ont plus de 100,000 fr. de revenu, pour améliorer les conditions du bien-être moral et matériel des populations, sont aujourd'hui, sinon achevés, du moins en pleine exécution, et ils seront payés à l'aide des ressources créées antérieurement.

Près de la moitié de la somme de 22,825,039 fr. doit servir à des conversions de dettes, c'est-à-dire à la répartition du passif communal sur des annuités plus nombreuses, de manière à dégager le présent, dont les échéances étaient trop chargées. L'autre moitié est destinée à l'exécution de travaux d'une incontestable utilité : ainsi, les opérations de voirie et d'assainissement absorberont 5,984,016 fr.; les constructions d'églises, de lycées, d'écoles, de halles et marchés, d'abattoirs, etc., 3,812,714 fr.; les distributions d'eau, 2,902,600 fr.

Sur les 34 emprunts, 10 seront remboursés intégralement au moyen de l'excédant des revenus ordinaires; 22, tant à l'aide de ces revenus que du produit de ressources extraordinaires, et 2 seulement au moyen de ces dernières ressources. La durée de l'amortissement de ces emprunts se trouve ainsi répartie : 1 en 34 ans; 12 de 21 à 30 ans; 10 de 12 à 20, et 11 en moins de 12 ans.

Les emprunts votés par les conseils généraux atteignent le chiffre de près de 59 millions, se décomposant ainsi qu'il suit :

Emprunts déjà autorisés :	Fr.
A réaliser en 1868.	10,534,834
A réaliser ultérieurement	20,770,500
	<u>31,305,334</u>
Emprunts qui attendent la sanction du Corps législatif.	27,497,100
Ensemble.	<u>58,802,434</u>

5. Produit, dans chaque département, d'un centime additionnel au principal des quatre contributions directes en 1865. (Moniteur du 2 juillet 1865.)

Corsa	4,622	Deux-Sèvres	21,462	Haut-Rhin	33,431
Hautes-Alpes	7,288	Haute-Marne	21,554	Sarthe	34,922
Lozère	8,071	Avayron	21,062	Orne	35,238
Haute-Savoie	8,266	Allier	22,052	Puy-de-Dôme	35,476
Basses-Alpes	9,089	Tarn-et-Garonne	22,072	Loire-Inférieure	36,380
Hautes-Pyrénées	9,987	Haute-Saône	22,116	Marne	36,461
Savoie	10,014	Morbihan	22,460	Charente-Inférieure	37,665
Ariège	10,018	Gers	22,964	Isère	38,243
Crouse	10,936	Vendée	23,068	Bas-Rhin	38,714
Pyrénées-Orientales	11,090	Meuse	23,749	Côte-d'Or	39,217
Alpes-Maritimes	11,677	Var	23,843	Haute-Garonne	39,900
Landes	12,756	Tarn	23,910	Maine-et-Loire	40,704
Corrèze	12,864	Arlonnes	23,957	Hérault	40,747
Cantal	13,124	Aube	24,317	Seine-et-Marne	42,752
Haute-Loire	13,172	Mayenne	24,444	Saône-et-Loire	42,877
Ardèche	13,887	Aude	25,366	Oise	43,280
Indre	16,112	Côtes-du-Nord	25,750	Aisne	43,416
Haute-Vienne	16,468	Indre-et-Loire	26,804	Eure	43,535
Cher	17,078	Finistère	27,414	Manche	49,092
Lot	18,022	Vienne	28,690	Pas-de-Calais	54,164
Vaucluse	18,366	Charente	28,725	Somme	54,698
Basses-Pyrénées	19,144	Lot-et-Garonne	29,738	Calvados	57,378
Ain	19,738	Moselle	29,962	Houches-du-Rhône	59,876
Jura	20,268	Meurthe	30,109	Seine-et-Oise	63,058
Loir-et-Cher	20,370	Dordogne	30,326	Gironde	65,849
Vienne	20,401	Loiret	30,832	Rhône	69,714
Drôme	20,603	Eure-et-Loir	31,847	Nord	97,047
Nièvre	20,923	Ille-et-Vilaine	32,427	Seine-Inférieure	101,776
Doubs	21,197	Loire	33,047	Seine	379,685
Vosges	21,343	Gard	33,082		

6. *Éducation des sourds-muets en France.* — L'enquête relative à l'enseignement des sourds-muets est terminée aujourd'hui. Le gouvernement en étudie avec soin les résultats, et il est, dès à présent, en mesure d'apprécier la situation et les besoins de cet intéressant service.

En dehors des trois institutions impériales de Paris, de Bordeaux et de Chambéry, la France compte 51 écoles publiques ou privées fréquentées par environ 2,000 élèves.

En 1830, il n'existait que 28 établissements recevant 816 sourds-muets.

Sur les 51 institutions actuelles, 33 sont exclusivement ouvertes aux enfants atteints de surdi-mutité; 9 admettent des sourds-muets et des parlants; 3, des sourds-muets, des parlants et des aveugles; 6, des sourds-muets et des aveugles.

25 écoles sont affectées aux deux sexes, 10 aux garçons et 16 aux filles; — 11 sont dirigées par des laïques, 4 ont un caractère mixte, et 36 appartiennent ou à des ecclésiastiques ou à des congrégations religieuses.

14 institutions sont administrées sous la surveillance d'une commission gratuite, nommée par l'autorité départementale. Il serait à désirer que ce système se généralisât, car la plupart des écoles de sourds-muets reçoivent de l'État, des départements ou des communes des allocations importantes, soit sous forme de subventions, soit sous forme de bourses. Ces dernières s'élevaient en 1866 au nombre de 1,151.

Elles étaient ainsi réparties :

Bourses départementales	957
Bourses communales	110 1/2
Bourses fondées par des hospices ou des associations charitables	83 1/2

Le personnel des professeurs est de 205. Il se subdivise en laïques et en religieux. Les premiers sont au nombre de 54; les seconds au nombre de 151, dont 14 ecclésiastiques, 29 frères et 108 religieuses.

Sous le rapport de la tenue matérielle, la situation est généralement bonne; mais, malgré des progrès réels, que l'enquête met en lumière, l'enseignement de la langue française laisse encore à désirer dans plusieurs établissements. L'enseignement professionnel, chez les filles surtout, donne, en général, des résultats meilleurs. Mais, pour réaliser tout le bien que se proposent les fondateurs ou les chefs de ces écoles, il sera nécessaire de parer à l'insuffisance des ressources, de généraliser la méthode intuitive, de préparer un programme d'études, de fortifier le corps enseignant, d'instituer près des écoles les plus importantes une commission d'encouragement et de surveillance.

7. *Statistique des chiens en France.* — Les tables de l'impôt sur les chiens ont permis de faire le recensement des chiens existant actuellement en France. Le nombre total actuel de ces animaux est de 1,860,113, savoir : 495,322 pour la 1^{re} catégorie (chiens de chasse et de luxe), et 1,364,791 pour la 2^e catégorie (chiens de garde). Sur ces 1,860,113 chiens, 490,430 (1^{re} catégorie) et 1,356,964 (2^e catégorie) ont donné lieu à des taxes simples; — 2,748 (1^{re} catégorie) et 840 (2^e catégorie) à des taxes doubles; — 1,417 (1^{re} catégorie) et 6,817 (2^e catégorie) à des taxes triples, soit pour omission de déclaration, soit pour récidive de déclaration inexacte ou incomplète; — 27 (1^{re} catégorie) et 170 (2^e catégorie) à une taxe quadruple. Quant au produit total de la taxe, il s'est élevé, en 1863, à 5,461,116 fr., savoir : 3,456,195 fr. pour la 1^{re} catégorie, et 2,004,921 fr. pour la 2^e catégorie. Rappelons que cet impôt est perçu au profit des communes.

8. *Permis de chasse délivrés en France.* — En 1864, il a été délivré 321,000 permis de chasse en France. C'est une augmentation de 17,000 environ sur l'année 1863. (Le Sport.)

9. *Le commerce des sangsues en France.* — Il arrive quelquefois que les faits commerciaux se modifient profondément sous l'influence du caprice, de la mode, ou d'un homme jouissant d'une grande réputation scientifique.

Nous avons trouvé une curieuse confirmation de cette dernière assertion dans les variations que le commerce des sangsues a éprouvées dans notre pays.

Personne n'a oublié le système de l'illustre Broussais. Ce que lui et ses imitateurs ont tiré de sang à leurs contemporains, dépasse toute limite, et si les malades et les médecins s'en souviennent encore, peut-être n'ont-ils vu là qu'un impôt sur la bourse des patients, et un supplice pour les pauvres vieux chevaux chargés de nourrir, dans les petits cours d'eau, les intéressants élèves du docteur.

Nous n'avons pas à apprécier quelles ont été les conséquences de cette pratique sur la santé des malades; nous voulons simplement montrer son influence sur le commerce des sangsues.

Nous avons fait ce relevé, d'abord de 1824 à 1832, époque pendant laquelle il s'est produit, en France, un accroissement énorme dans la consommation de ces annélides; — puis à une date récente.

Pendant la première période, les importations ont monté, de 9,041,000 en 1825, à 57,491,000 en 1832.

Toutefois, l'usage des sangsues ayant fait développer la production indigène, nous en exportons aujourd'hui 5,065,000, tandis que nous n'en importons plus que 4,900,000.

En résumé, la consommation des sangsues de 1825 à 1832, année où le système Broussais était arrivé à son apogée, a presque sextuplé.

Et non-seulement la consommation, dans cette période, s'est accrue outre mesure, mais encore les prix se sont élevés de 5 à 50 c. par sangsue.

De là, la nécessité de recourir à d'autres moyens. On inventa les ventouses scarifiées, qui économisent aux hôpitaux jusqu'à 40 sangsues à la fois par chaque application de l'appareil.

Milliers de sangsues.		Milliers de sangsues.	
Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.
1820	1,158	1828	27,360
1821	3 1,574	1829	44,581
1822	15 1,565	1830	35,534
1823	321 1,189	1831	36,443
1824	2,063 1,201	1832	57,491
1825	9,041 688	1862	1,419
1826	21,707 449	1865	4,900
1827	33,634 196		5,065

En mettant les sangsues à 5 c., nous n'en importons aujourd'hui que pour 24,500 fr., tandis que, dans l'année où florissait le système de Broussais, nous en avons consommé (à 50 c.) pour 2,874,550 fr.

L. MILLOT.

10. *Production fruitière de la France.* — On peut compter en France au moins 6 millions d'habitations rurales qui possèdent un jardin. Chacun de ces jardins contient 20 arbres fruitiers en plein rapport, et ce n'est pas une prétention exagérée que d'attendre de chacun de ces arbres, une production, en moyenne, de 5 décalitres de fruits, ce qui fait un total de 600 millions de décalitres, soit 60 millions d'hectolitres de fruits, à peu près 2 hectolitres par habitant. Si l'on suppose une valeur modeste de 3 fr. à l'hectolitre de fruits, on trouve un produit moyen annuel de 180 millions de francs.

11. *Réduction des droits de douane étrangers sur les vins français à la suite des récents traités de commerce.* — En Angleterre, le droit est tombé, avec la mise en vigueur du traité, de 151 fr. l'hectolitre à 28 fr. 51 c.; en Belgique, de 32 fr. 20 c. à 23 fr.; dans le Zollverein, de 45 fr. et 60 fr. par 100 kilos à 30 fr.; en Suède, de 46 fr. à 23 fr.; en Norwége, de 34 à 23 fr.; en Autriche, de 67 fr. 75 c. à 30 fr., etc., etc.